




N° 017 /MFPMA/DGFP/DPCE/yak

COMMUNIQUE

Le Directeur Général de la Fonction Publique porte à la connaissance des Directeurs des Ressources Humaines des ministères techniques ainsi que des Fonctionnaires et Agents de l'Etat que la plateforme de demande de mise à disposition sera ouverte sur le site du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration, du **lundi 02 août** au **mardi 30 novembre 2021**.

Les agents désireux de formuler une demande sont priés de le faire via leur **espace fonctionnaire** sur le site internet de la Fonction Publique : www.fonctionpublique.gouv.ci.

Par ailleurs, le fonctionnaire qui formule une demande est tenu de rester à son poste de travail jusqu'à l'achèvement de la procédure par la décision finale du Ministre de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration, sous peine de sanction disciplinaire. 

Fait à Abidjan, le **03 AOUT 2021**



SORO Gninagafol